

# LE SAGE

## AUZANCE VERTONNE ET COURS D'EAU CÔTIERS



### Qu'est ce qu'un SAGE ?

- Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
- Issu de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) et découle du Schéma Directeur d'Aménagement de Gestion des Eaux
- Document de planification qui fixe les objectifs d'une gestion équilibrée de la ressource en eau
- Elaboré de manière collective avec les acteurs locaux
- Les documents du SAGE :
  - Un Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD)
  - Un règlement



Le SAGE Auzaunce Vertonne et cours d'eau côtiers à été adopté par la CLE du 2 novembre 2015 et approuvé par arrêté préfectoral le 18 décembre 2015. Sa durée d'application est de 6 ans.



### Le territoire en quelques chiffres

- Surface : **620 km<sup>2</sup>**
- Linéaire de  
cours d'eau :  
**145 km**
- Territoire :  
**5 intercommunalités  
et 31 communes**
- Population :  
**83 347 habitants**



# La Commission Locale de l'Eau CLE

Fonctionnement

- > parlement local de l'eau, instance decisionnelle
- > 43 membres
- > 3 collèges :
  - collectivités territoriales et établissements publics locaux
  - professionnels, associations, ...
  - services de l'Etat et de ses établissements publics.

Missions

- > Pilotage du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) :
  - organisation et gestion de la procédure d'élaboration, de consultation et de la mise en œuvre du SAGE
  - lieu privilégié de concertation, de débat, de mobilisation et de prise de décision.



## Des enjeux communs :

Sécurisation de l'alimentation en eau potable et gestion quantitative de la ressource.



Préservation et restauration des écosystèmes aquatiques et humides.

Amélioration de la qualité des eaux de surface.



Un territoire unique : celui du SAGE

# Le Syndicat Mixte SMAV

Fonctionnement

- > collectivité administrée par un comité syndical
- > 15 représentants
- > 3 délégués par intercommunalité :
  - Les Sables d'Olonne Agglomération
  - Communauté de Communes du Pays des Achards
  - Communauté de Commune du Moutierois Talmondais
  - La Roche-sur-Yon Agglomération
  - Communauté de Communes du Pays de St-Gilles-Cx-de-Vie

Statuts

- > Le syndicat emploie du personnel pour :
  - l'élaboration, coordination et suivi du SAGE
  - l'animation de la CLE
  - la réalisation d'études, diagnostics et suivi de la qualité de l'eau
  - la communication sur thématiques de l'eau

Missions

- > Zones humides : inventaire, hiérarchisation, ...
- Réduction des pesticides : accompagnement, gestion espaces verts, cartographie, communication, formations, ...
- Documents d'urbanisme : compatibilité avec le SAGE
- Etudes : gouvernance territoriale, préalable à des contrats, ...
- Conseils techniques
- Programmation des actions : contrats de mise en œuvre du SAGE

